

C.I.J.

Communiqué n° 58/14
(Non officiel)

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse:

La Cour internationale de Justice a tenu aujourd'hui 26 septembre 1958 deux audiences en l'affaire relative à l'application de la Convention de 1902 pour régler la tutelle des mineurs (Pays-Bas c. Suède).

M. I. Kisch, professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Amsterdam, a terminé l'exposé de la thèse du Gouvernement des Pays-Bas. L'avocat du Gouvernement suédois commencera sa plaidoirie à l'audience qui s'ouvrira le lundi 29 septembre à 16 heures.

La Haye, le 26 septembre 1958.

I.C.J.

Communiqué n° 58/14
(Unofficial)

The following information from the Registry of the International Court of Justice has been communicated to the Press:

To-day, September 26th, 1958, the International Court of Justice held two sittings in the case concerning the application of the Convention of 1902 governing the guardianship of infants (Netherlands v. Sweden).

M. I. Kisch, Professor of the Law Faculty of the University of Amsterdam concluded the case for the Netherlands Government. On Monday, September 29th, at 4 p.m., Counsel for Sweden will open the case for that country.

The Hague, September 26th, 1958.